

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura

**Band:** 14 (1943)

**Heft:** 12

**Rubrik:** [Impressum]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Paraissant 8 à 12 fois par an

Président de l'A. D. I. J. : <b>M. F. REUSSER, Moutier</b> Tél. 9 40 07	Secrétaire de l'A. D. I. J. et Adminstr. du Bulletin : <b>M. R. STEINER, Delémont</b> Tél. 2 45 83	Caissier de l'A. D. I. J. : <b>M. H. FARRON, Delémont</b> Tél. 2 16 57
---	---	--

Compte de chèques postaux : IVa 2086, Delémont. — **Abonnement annuel**: fr. 4.—, **le numéro**: 75 ct. — **Publicité**: S'adresser au Secrétariat de l'A. D. I. J. à Delémont.  
**Editeur**: Imprimerie du « Démocrate » S. A., Delémont.

## L'ÉVOLUTION DE LA SYLVICULTURE DEPUIS UN DEMI-SIÈCLE

### Introduction

On parle beaucoup aujourd'hui de patrimoine et l'abus que la publicité fait de ce mot lui enlève malheureusement de sa force et de sa valeur. Il y a quelque temps, on pouvait lire chaque jour dans nos quotidiens une longue réclame illustrée se terminant par ces mots frappés comme un slogan : « Les C. F. F. patrimoine du peuple suisse. » Ah, si les Chemins de fer fédéraux, rachetés à prix d'or il y a un demi-siècle, sont le patrimoine du peuple suisse, à combien plus forte raison la forêt millénaire a-t-elle droit à ce titre. Elle est non seulement une nécessité pour notre pays en raison de son action protectrice et régulatrice, mais elle est aussi, ce qu'implique le mot patrimoine, un bien, une richesse, dont nous avons l'usufruit.

Je lisais récemment dans un journal argovien une phrase stupéfiante de désinvolture. Il s'agissait de cette question si disputée des déboisements. La phrase était ainsi conçue : « La forêt, mais nous l'aimons aussi, et nous ne répugnons pas à y faire quelque partie de chasse. Mais si nous devons renoncer aujourd'hui à ce plaisir, c'est que nous avons déjà dû renoncer jusqu'ici à bien d'autres plaisirs. »

Ce n'est pas devant des députés et des représentants de communes du Jura que j'aurai à m'élever contre cette façon cavalière de considérer la forêt, objet de plaisir sans valeur économique. Si la preuve de l'importance des forêts dans le ménage de nos communes n'existait pas encore, elle aurait été faite dans les